

Association « Les 4A »

Projet éducatif

Accueil Collectif de Mineurs
« Familles Rurales Altrippe et
environs les 4A »



**Association Famille Rurales
d'Altrippe et environs les 4A**
6 rue du stade
57660 Vahl-Ebersing
Tél. : 03 87 29 31 31
Port : 06 63 01 18 72

**Familles
rurales**
Vivre mieux !

Sommaire

1. De l'état des lieux à la création d'un accueil collectif de mineurs.....	3
2. Organisation de l'accueil	4
a. <i>Caractéristiques générales.....</i>	4
b. <i>Accueil des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap</i>	5
3. Orientations éducatives	5
a. <i>Les objectifs éducatifs de l'accueil</i>	5
b. <i>La prise en compte des besoins psychologiques et physiologiques des mineurs</i>	6
4. Conditions mises en place par l'organisateur pour s'assurer du bon déroulement de l'accueil	6
5. Evaluation.....	7
6. Communication.....	7

Mouvement familial associatif et d'éducation populaire, Familles Rurales rassemble des femmes et des hommes qui s'engagent au quotidien pour la promotion des familles et des personnes, et pour le développement de leur milieu de vie.

Son action se fonde sur trois axes :

- La représentation et la défense des intérêts des familles et des territoires où elles vivent, en France métropolitaine et dans les outre-mer ;
- L'information, la prévention et l'éducation ;
- L'organisation et la gestion d'activités et de services.

L'association Familles Rurales d'Altrippe se donne comme finalité l'épanouissement des personnes et des familles, leur bien-être et le développement de leur milieu de vie.

Elle agit dans un esprit permanent d'ouverture, d'accueil à tous, et de respect des différences, notamment en intégrant toutes les générations.

Son projet se fonde sur les valeurs de participation, de solidarité et de responsabilité.

Indépendante de toute obédience politique, syndicale, professionnelle ou confessionnelle, l'association Familles Rurales est une association laïque.

1. De l'état des lieux à la création d'un accueil collectif de mineurs

L'association Familles Rurales d'Altrippe et environs les 4A s'est engagée en 2006 dans la mise en place d'activités socio-culturelles s'adressant à l'ensemble de la population.

Par la volonté des élus des quatre villages du regroupement scolaire d'Altrippe, Biding, Laning et Maxstadt, souhaitant apporter un service supplémentaire à sa population, l'association s'est tournée, en 2008, vers l'enfance et la jeunesse. Elle a alors pris en charge la gestion des accueils de loisirs initiés par les communes. Elle entend répondre aux besoins des familles des villages ruraux par le biais de diverses actions :

- des accueils de loisirs
- du périscolaire
- et des activités envers les adolescents (séjours, sorties, ALSH etc).

Depuis 2008, l'association propose 8 semaines d'accueils de loisirs (Février, Avril, Juillet, Aout, Octobre) ouverts aux 3-17ans dont une semaine de séjour.

2. Organisation de l'accueil

a. Caractéristiques générales

Nom de l'accueil	Familles Rurales Altrippe et environs « Les 4A »
Âge des enfants concernés	De 3 à 17 ans
Capacité d'accueil	50 enfants
Période de fonctionnement	Toute l'année sauf pendant les vacances de Noël et 2 semaines de fermeture durant les vacances de juillet-Aout
Conditions d'inscription	Les enfants scolarisés sont accueillis de l'entrée à l'école jusqu'au CM2 qu'ils soient de la commune ou des communes voisines.
Horaires d'ouverture	Pour le périscolaire, la structure est ouverte de 7h00 à 18h30 les jours de semaine. Pour les accueils de loisirs (vacances), un accueil échelonné est mis en place de 8 à 9 heures et de même pour le départ de 17h à 18h. Des groupes sont constitués en fonction de l'âge des enfants.
Déroulement des activités	<input checked="" type="checkbox"/> fixe <input type="checkbox"/> itinérant
Description des locaux	Pour l'accueil périscolaire et les accueils de loisirs, les locaux sont situés à Vahl-Ebersing. Ces locaux sont composés d'une grande salle destinée au repas de midi et aux principales activités. Cette salle a une surface d'environ 97 m ² . A côté de la grande salle se situe la cuisine pour la réception des repas lors de l'accueil des enfants. Cette cuisine est aux normes en vigueur concernant l'hygiène et la sécurité. A côté se situe deux autres salles. Une salle de 40 m ² destinée au temps calme des moins de 6 ans, une autre de 40 m ² destinée aux activités et disposant d'un coin lecture.
Budget de l'accueil	Les dépenses sont constituées des charges de personnel, de la restauration et des activités (matériels et prestataires). Les recettes sont constituées de la participation des familles, de subventions départementales et régionales, de la prestation de service de la CAF ainsi que d'une subvention communale. Le budget est établi chaque année en fonction des fréquentations prévisionnelles.
Politique tarifaire	Dans un esprit d'accessibilité à tous, notamment aux enfants issus de familles modestes, et de mixité sociale, l'association met en place une tarification modulée en fonction des ressources de la famille. Cette tarification est décomposée en six tranches.
Recrutement du personnel	Le recrutement du directeur de la structure est effectué par le conseil d'administration. Le directeur a délégation pour recruter son équipe (animateurs...). Cependant, il présentera ses choix au président.
Encadrement des mineurs	L'association respecte les taux d'encadrement en vigueur, à savoir : Accueil périscolaire : <ul style="list-style-type: none"> - Un animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans, - Un animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans, Accueil de loisirs (mercredis et vacances) <ul style="list-style-type: none"> - Un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans, - Un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans. L'équipe d'animation est composée pour la moitié au moins de personnel titulaire d'un diplôme de l'animation et pour 20% au plus de personnel stagiaire de l'un de ses diplômes.
Evaluation des stagiaires	L'évaluation des stagiaires sera effectuée par le directeur.

Partenariats	Les principaux partenaires de l'association sont les communes, le SIVOCS, le conseil départemental de Moselle, la CAF, l'amicale des parents d'élèves.
Restauration	La restauration est assurée au sein des locaux de Vahl-Ebersing dans la grande salle. L'association se fait livrer par la cuisine centrale d'Albestroff. Les enfants ont la possibilité de prendre leur petit déjeuner le matin à leur arrivée. Pour cela, les parents devront apporter le nécessaire.

HACCP : L'HACCP est un système qui identifie, évalue et maîtrise les dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments. Des procédures d'autocontrôles ont été mises en place sur proposition du formateur HACCP.

b. Accueil des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap

Une possibilité d'accueil est offerte aux enfants atteints de troubles de la santé ou présentant un handicap, sous réserve toutefois que l'accueil de l'enfant soit possible au sein d'une prise en charge collective.

Au moment de l'inscription, il est nécessaire que la famille signale tout problème de santé de son enfant susceptible d'influer sur l'organisation de l'accueil, en précisant le niveau d'autonomie de l'enfant, les aspects qui risquent une mise en danger de lui-même et des autres et le cas échéant, le système de communication de l'enfant avec autrui.

Il est essentiel que le dossier de l'enfant permette également de mettre en avant les capacités relationnelles, d'autonomie et les centres d'intérêt de l'enfant. Le dossier contiendra également un certificat médical précisant toute réserve, inaptitude ou contre-indication.

L'enfant ou le jeune doit être impliqué dans la démarche de mise en place le concernant suivant ses capacités.

Le directeur doit informer l'équipe d'encadrement des difficultés rencontrées par l'enfant et du type de problème que ce dernier est susceptible de rencontrer, les informations médicales diffusées à l'équipe se limitent à celles nécessaires au fonctionnement de l'accueil (exemple : en cas d'allergies alimentaires, toute l'équipe doit être informée des risques encourus par l'enfant et ceci dès le premier repas). L'équipe d'encadrement doit veiller au respect du rythme de l'enfant, et prendre les précautions nécessaires dans la vie quotidienne et lors des activités.

La confidentialité des informations contenues dans le dossier de l'enfant doit être respectée par tous.

3. Orientations éducatives

a. Les objectifs éducatifs de l'accueil

Accueillir des enfants de façon collective, en dehors du domicile familial, est un acte éducatif. Cet accueil permet à l'enfant et au jeune de vivre un temps de découverte de soi et des autres dans un contexte de détente. Il représente un troisième pôle dans la vie de l'enfant, à côté de l'école et de la famille.

L'association poursuit 3 valeurs éducatives qui sont formulées à partir des finalités, des valeurs, des choix liés à l'analyse des besoins du territoire :

Objectifs	Moyens
<p>► Favoriser le développement de l'autonomie du jeune et de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, de créativité, prise de responsabilité...)</p>	<p>→ Participation au rangement des espaces de vie (salles d'activités, repas...)</p> <p>→ Mise en place d'activités adaptées.</p>

<p>▶ Aider l'enfant à devenir une personne responsable, capable de s'engager personnellement dans une action, un projet,</p>	<p>→ Activités qui offrent la possibilité aux enfants de s'exprimer</p> <p>→ L'enfant propose des idées qui sont prises en compte et mises en valeur par l'équipe pédagogique</p>
<p>▶ Aider l'enfant à devenir citoyen, à avoir un comportement adapté à la vie en communauté, à acquérir et respecter les règles et les valeurs communes</p>	<p>→ Solliciter les enfants lors de discussions informelles</p> <p>→ Participer à l'élaboration des règles de vie de la structure</p>

b. La prise en compte des besoins psychologiques et physiologiques des mineurs

L'enfant ou le jeune doit être placé au centre des attentions. Si les activités sont mises en place pour lui, ils n'en reste pas moins que ses envies, ses attentes et ses besoins doivent être pris en compte. Aussi, l'équipe d'animation devra prendre en compte

- ▶ *Le rythme des enfants : l'important pour l'enfant n'est pas d'achever à tout prix et dans un temps imparti une activité, mais d'apprécier chaque moment de l'activité ;*
- ▶ *L'alternance entre temps calmes, de détente, de relaxation, de repos, notamment pour les plus petits ;*
- ▶ *Le respect des besoins physiologiques des enfants, notamment lors ou après des activités sportives ;*
- ▶ *La mise en place de temps d'échanges et de concertations, notamment avec les plus grands pour qu'ils puissent être en partie acteurs de leurs temps de loisirs (choix des activités, des sorties, ...).*

4. Conditions mises en place par l'organisateur pour s'assurer du bon déroulement de l'accueil

L'association met à la disposition de l'équipe d'animation tous les moyens nécessaires (téléphone, internet) pour alerter les secours en cas d'évènements graves.

D'autre part, tout personnel prenant part à l'animation de l'accueil doit :

- ▶ Prévenir sans délai les secours et/ou médecin ainsi que le représentant de l'association en cas d'accident ou de maladie d'un enfant,
- ▶ Prévenir sans délai les autorités compétentes (police, gendarmerie, autorités de tutelles) ainsi que le représentant de l'association dans l'hypothèse d'un cas suspecté ou avéré d'enfant maltraité ou victime de sévices quel qu'en soit la nature.

Une vérification d'un extrait de casier judiciaire B3 du personnel est systématiquement effectuée à l'embauche, ainsi qu'une vérification de la non-inscription au fichier des cadres interdits.

Enfin, un représentant de l'association, le président ou un délégué, s'assure du bon fonctionnement de l'accueil. Pour cela, il effectue une visite par semaine minimum et à la possibilité d'effectuer des visites inopinées de l'accueil.

5. Evaluation

L'évaluation régulière du projet éducatif permet de vérifier son adéquation au besoin du territoire et de contrôler l'atteinte des objectifs.

Plusieurs personnes peuvent être consultés pour réaliser cette évaluation :

- Les bénévoles de l'association, pour améliorer leurs conseils à l'équipe pédagogique et faire évoluer l'accueil,
- L'équipe pédagogique, pour ajuster son action et concevoir des démarches adaptées,
- Les familles, pour faire valoir leur satisfaction et leurs attentes,
- Les partenaires, pour leur implication et leur soutien dans la mise en place de l'accueil.


Les critères d'évaluation retenus sont les suivants :

- ▶ *Objectif : Favoriser le développement de l'autonomie du jeune et de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, de créativité, prise de responsabilité...)*
 - Critère : la fréquentation
 - Indicateurs : fréquentation sur les différents accueils de loisirs
- ▶ *Objectif : Aider l'enfant à devenir une personne responsable, capable de s'engager personnellement dans une action, un projet*
 - Critère : favoriser les liens intergénérationnels
 - Indicateur : nombre de rencontres intergénérationnelles
- ▶ *Objectif : Aider l'enfant à devenir citoyen, à avoir un comportement adapté à la vie en communauté, à acquérir et respecter les règles et les valeurs communes*
 - Critère : participation à l'élaboration des règles de vie de la structure
 - Indicateur : nombre de règles de vie élaborées

6. Communication

Le présent projet éducatif est communiqué :

- ▶ A l'équipe d'animation :
Il appartient au directeur et aux animateurs de s'approprier les objectifs éducatifs et de concevoir un programme d'animation, à travers un projet pédagogique rédigé en équipe.

- 
- ▶ Aux parents ou aux représentants légaux des mineurs :
Le projet éducatif fondant l'action de l'accueil collectif de mineurs, il est indispensable que les parents ou les représentants légaux des mineurs aient connaissance des objectifs que poursuit l'association. Une attestation de lecture leur est demandée.
 - ▶ Aux partenaires de l'association.

Attestation de lecture

**Le projet éducatif fonde l'action de notre accueil collectif de mineurs.
Il est librement consultable sur notre site internet :**
www.famillesrurales.org/xxxxxx

(précisez : rubrique XXX, page XXX)

Je soussigné(e)
Demeurant
.....

Parents de l'enfant :.....

atteste par la présente avoir pris connaissance du projet éducatif de l'association.

Fait à

Le / /

Signature :